

A propos d'ETSI

La dPMR est une norme publiée par l'ETSI (European Telecommunication Standard Institute), une des principales organisations mondiales dans le développement de normes pour les TIC (Technologies de l'Information et de la Communication).

A l'origine fondée pour répondre aux besoins de l'Europe, l'ETSI s'est développée rapidement au point de devenir aujourd'hui l'organisme qui publie le plus grand nombre de normes techniques utilisées dans le monde.

Les membres de l'ETSI sont des fabricants de télécom, des opérateurs de réseau, des administrations nationales, des ministères, des législateurs, des universités, des groupes de recherche, des organismes de consultation et pour finir des utilisateurs.

L'ETSI regroupe tous les grands noms du secteur des télécommunications mais aussi des entreprises de taille plus modeste, qui mettent au service de tous leurs savoirs respectifs. La richesse et la variété de ces connaissances assurent une grande compétence animée par un dynamisme ambitieux pour proposer les solutions les plus adaptées au marché mondial des TIC. Les membres de l'ETSI représentent aujourd'hui 700 sociétés et organisations réparties dans plus de 60 pays sur les 5 continents.

L'ETSI est un institut indépendant de toute autre organisation et structure, privée ou publique, ce qui lui permet d'assurer une totale neutralité, un des piliers de la confiance sans faille de ses membres. Cette situation favorise non seulement l'acceptation des normes et autres publications de l'ETSI, mais assure aussi la pertinence de services complémentaires, tels que les tests d'interopérabilité.

La standardisation souhaitée par les membres constitue un travail majeur pour accompagner les utilisateurs dans leur choix d'équipements et faciliter leur décision d'investissement. A l'heure actuelle, la politique de l'ETSI sur les droits de la Propriété Intellectuelle (IPR) est un modèle pour de nombreuses organisations à travers le monde.

L'ETSI est ouverte à toute société et organisation souhaitant s'investir dans les activités de normalisation. Rejoignez-nous afin de participer à de nombreux projets ambitieux pour définir les standards de demain.

<http://www.etsi.org/membership>

Pour de plus amples informations sur les activités récentes de l'ETSI en dPMR, veuillez consulter le site : <http://portal.etsi.org/portal/server.pt/community/>

ETSI
650 Route des Lucioles
F-06921 Sophia Antipolis Cedex, France
info@etsi.org
www.etsi.org

Digital Private Mobile Radio (dPMR)



La norme dPMR : Digital Private Mobile Radio

La norme dPMR (Digital Private Mobile Radio, ou réseau privé de radiocommunication mobile numérique), élaborée par l'ETSI, définit la version numérique des réseaux privés mobiles (PMR). Depuis de nombreuses années, la PMR rencontre un large succès en Europe auprès d'une vaste communauté d'utilisateurs. Avec la nouvelle norme dPMR, l'ETSI propose désormais une technologie permettant de répondre à l'évolution des besoins des clients.

La dPMR est un système d'Accès Multiple à Répartition en Fréquence (AMRF, ou FDMA en anglais) qui offre des solutions efficaces pour les transmissions de voix et de données en PMR. Jusqu'à présent, les solutions PMR proposaient le système d'Accès Multiple à Répartition en Temps (AMRT, ou TDMA en anglais), efficace pour des canaux larges, typiquement de 25 kHz. Désormais, la norme dPMR de l'ETSI apporte une réponse au manque de fréquences disponibles avec l'introduction d'un espacement de canal de seulement 6,25kHz, en utilisant l'AMRF et une modulation 4FSK. Cette nouvelle technologie AMRF bande étroite offre une meilleure efficacité spectrale pour un moindre coût d'infrastructure.

Bien que les besoins en systèmes radios bidirectionnels varient grandement à travers le monde, trois grands secteurs de marché peuvent être distingués. La dPMR offre l'avantage de pouvoir répondre aux trois :

- Le Grand Public
- Les Professionnels (industries avec besoins critiques de communication),
- Les Autorités (Sécurité Publique, etc.)

La dPMR peut se déployer à petite ou à grande échelle, aussi bien dans des bandes de fréquences sans licence (dans la bande 446,1 - 446,2 MHz) que sous licence, soumis à des plans de fréquence nationale.

La norme dPMR est divisée en sections ou « tier » :

Tier 1 : mode sans licence à bas coût.

Il est régi par la norme technique ETSI TS 102 490 (aussi appelé "digital PMR446").

Tier 2 : mode destiné au marché professionnel soumis à licence, qui offre le mode "point-à-point" (Mode 1), le mode "répéteur" (Mode 2) et le mode à accès radio contrôlé (Mode 3). Il est régi par la norme technique ETSI TS 102 658.

Les spécifications complètes peuvent être téléchargées gratuitement sur le site web ETSI : <http://pda.etsi.org/pda>



Groupe de travail sur le Protocole d'Accord dPMR (dPMR MoU Group)

L'intérêt pour la technologie dPMR de toute l'industrie radio à travers le monde a donné naissance en 2007 au "Groupe de travail sur le Protocole d'Accord dPMR" (plus connu sous le nom de "dPMR Memorandum of Understanding (MoU) Group"). Son but est de fournir un forum de discussion à tous ceux qui souhaitent soutenir cette nouvelle technologie numérique.

Aujourd'hui, de nombreuses sociétés (fabricants de matériels radio, de circuits électroniques, d'infrastructures trunk, de logiciels et applications utilisateurs, etc.) travaillent main dans la main afin de conforter le succès de la dPMR.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site : www.dpmr-mou.org

L'interopérabilité : un gage de pérennité

De nos jours, l'interopérabilité apporte sécurité et stabilité à la fois aux utilisateurs, aux distributeurs et aux fabricants.

Parce que cette fonctionnalité déterminante doit intervenir au plus tôt dans le cycle de développement des produits et systèmes concernés, l'ETSI produit pour le dPMR, en parallèle avec la norme elle-même, un ensemble de spécifications de tests. Le Groupe dPMR MoU a adopté les normes d'interopérabilité et de conformité ETSI afin d'apposer la marque "dPMR" sur les produits conformes. Les membres du Groupe se sont engagés à respecter ces normes, ceci dans le but d'assurer une vraie concurrence et interopérabilité entre les produits des différents constructeurs. Grâce à ce principe, dès lors que le Groupe dPMR MoU a apposé sa certification, les utilisateurs finaux ont ainsi l'assurance de disposer de produits conformes.

Le Groupe travaille activement pour assurer l'indépendance de la validation relative à l'interopérabilité entre les produits dPMR développés par les différents fabricants. Il veille au respect strict de l'utilisation du logo dPMR sur les équipements conformes. Ces procédures d'interopérabilité et de conformité sont basées sur l'ensemble des spécifications de tests pour la dPMR, à savoir ETSI TS 102 587 (pour le Tier 1) et TS102 726 (pour le Tier 2). Ces documents peuvent être téléchargés gratuitement sur la page du site ETSI dédiée au téléchargement de publications (<http://pda.etsi.org/pda>).

Ces protocoles de tests décrivent les exigences et procédures permettant à tout fabricant en produits dPMR de s'assurer, y compris pendant la phase de développement, de la conformité aux normes.

Les tests de spécifications du dPMR Tier 2 Mode 2 et Mode 3 sont en cours de préparation et leur publication est prévue courant 2010.